

Département du Calvados
COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali SAINT, maire.

Date de la convocation : 26/02/2026
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 14 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Françoise HOSTALIER, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Valérie DESQUESNE, Jacques DENOYELLE, Yves LESIEUX, Lydie BRUEY, Caroline GAUTIER
Votants : 17 Annick DAGIEU donne pouvoir à Patricia ROSALIE, François FAUVEL donne pouvoir à Magali SAINT, Edith ABDESLAM donne pouvoir à Caroline GAUTIER
Absents excusés : 5 Florent PREVOST, Annick DAGIEU, François FAUVEL, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

1- Décision du maire

DEC2026-001 – 18/02/2026 - Signature d'un bail dérogatoire au 28/34 rue Edmond Bellin à LION SUR MER un local à usage de Bureau d'Information Touristique

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide,

- VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2024 portant délégations du conseil municipal au Maire dans certaines matières pour la durée du mandat et notamment ; pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- VU la vacance du local ;

ARTICLE 1 D'approuver la signature d'un bail dérogatoire avec l'association Office de Tourisme et des Congrès CAEN LA MER NORMANDIE à compter du 2 avril 2026 pour 6 mois pour la location du local situé dans la résidence 28/34 rue Edmond Bellin – 14780 LION SUR MER à vocation de Bureau d'Information Touristique.

ARTICLE 2 Que cette location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de :

1 000€ ttc/mois

ARTICLE 3 D'acter que la commune de LION SUR MER en tant que propriétaire ne souhaite pas recevoir de dépôt de garantie.

ARTICLE 4 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 février 2026

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2026 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix pour, Mr Nativelle et Mr Denoyelle ne prenant pas part au vote, absents à cette réunion).

3- Budget COMMUNE – Reprise anticipée de résultats 2025

Madame le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Cependant, la commune peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du compte financier unique. Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée

complémentaire et avant la date limite de vote du budget. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

Le compte financier unique provisoire (produit et visé par le comptable) n'a pu être établi du fait des dysfonctionnements nationaux du logiciel « Hélios » de la DGFIP. Le Compte Financier Unique pourra être adopté lorsqu'il sera définitif et visé par les comptables publics (supérieurs et assignataires).

Vu l'Article L1612-32 du code général des collectivités territoriales,
Vu le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre, 16 voix pour) constate et approuve la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025 :

1-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	+ 203 962.52 €
<i>Recettes</i>	3 194 137.01€
<i>Dépenses</i>	2 990 174.49€
2-Résultat antérieur reporté de fonctionnement (après affectation des résultats en 2025)	+ 439 805.58€
3- Résultat global de la section de fonctionnement 2025 (1+2)	+ 643 768.10€
4-Résultat d'investissement de l'exercice 2025	+ 297 000.37€
<i>Recettes</i>	599 111.30€
<i>Dépenses</i>	302 110.93€
5-Résultat antérieur reporté d'investissement	+ 792 924.01€
6- Résultat global de la section d'investissement 2025 (ligne 001) (4+5)	+ 1 089 924.38€
7-Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 573 009.28€
<i>Recettes</i>	10 009.00€
<i>Dépenses</i>	583 018.28€
8-Besoin de financement de la section d'investissement (6+7)	0.00€
9-Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)	0,00€
10-Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fct) (3-9)	+ 643 768.10€

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif de l'exercice 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) avant la fin de l'exercice 2026, après le vote du compte financier unique de 2025 (qui devra intervenir avant le 30 juin 2026).

Il autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette décision.

4- Budget COMMUNE – Budget primitif 2026 – Vote des tarifs municipaux

- Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- Vu les tableaux de tarifs municipaux présentés lors de la commission finances du 12 février 2026 ;
- Entendu l'exposé de Mr Hostalier, adjoint aux finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve le tableau des tarifs municipaux pour l'année 2026.

TARIFS MUNICIPAUX 2026 DE LA COMMUNE DE LION SUR MER

OBJET	LIEU/PRECISIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2026	
			Lionnais	Non lionnais
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				
Manège	sur la digue	Forfait annuel		1 600,00 €
Braderie	Forfait (applicable à partir de la deuxième braderie/an)	Forfait		215,00 €
Aire de stationnement pour dériveurs et catamaran			0 120 € / bateau pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre ;	
			0 60 € / bateau pour une durée de quatre mois du 1er juin au 30 septembre	
Commerces ambulants		tarifs par journée, sans électricité		10,50 €
		Forfait mensuel pour un jour par semaine, sans électricité		27,50 €
		Forfait mensuel pour deux jours par semaine, sans électricité		44,00 €
		Forfait mensuel pour une installation quotidienne, sans électricité		77,00 €
		Forfait semestriel pour un jour par semaine, sans électricité		105,00 €
		Forfait semestriel pour deux jours par semaine, sans électricité		143,00 €
		Forfait semestriel pour une installation quotidienne, sans électricité		187,00 €
		Tarif journalier pour la fourniture d'électricité		5,00 €
Terrasses	Ouvertes et/ou bâchées	par m2 mensuel (saison basse mai/oct)		2,50 €
		par m2 mensuel (saison haute juin/juillet/août/septembre)		5,00 €
	Fermées, vérandas	par m2 mensuel (saison basse mai/oct)		5,00 €
		par m2 mensuel (saison haute juin/juillet/août/septembre)		10,00 €
Emplacement cabines de plage		Forfait annuel		22,00 €

OBJET	LIEU/PRECISIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2026	
			Lionnais	Non lionnais
LOCATION DES SALLES				
Salle "TRIANON"	Seule	par jour	330,00 €	368,00 €
	Avec cuisine	par jour	388,00 €	430,00 €
	Vins d'honneur avec Verrerie	par jour	223,00 €	248,00 €
	Location en semaine	par jour	445,00 €	495,00 €
	Vaisselle	Forfait/50 personnes		60,00 €
Salle du "Clos Baron"	Seule	par jour	203,00 €	225,00 €
	Avec cuisine	par jour	258,00 €	285,00 €
	Vaisselle	Forfait/50 personnes		60,00 €
Salle de Cinéma "Le Trianon"	Conférences (hors séances de cinéma)	par jour		265,00 €
Salle de "l'école de Voile"	Seule	par jour		60,00 €
Galerie d'art "LE TRIANON"	à l'année/à la semaine	Haute saison (Juillet/Août)	260,00 €	360,00 €
		Moyenne saison (vacs scolaires et fêtes)	160,00 €	240,00 €
		Basse saison (hors vacs scolaires et fêtes)	80,00 €	120,00 €
CONCESSION CIMETIERE ET VACATIONS FUNERAIRES				
Trentenaire		Acquisition puis renouvellement		240 €
Cavurne	Durée de concession : 30 ans	Acquisition puis renouvellement		385 €
Case du Columbarium	Durée de concession : 30 ans	Acquisition puis renouvellement		660 €
LOCATION TERRAINS TENNIS MUNICIPAUX				
Location terrains tennis	Uniquement aux communes, associations communales et extra communales et/ou lors de compétitions officielles si des créneaux sont disponibles	Tarif à l'heure et par terrain de tennis		10,50 €
LOCATION GYMNASSE				
Location gymnase	Uniquement aux communes, associations communales et extra communales et/ou lors de compétitions officielles si des créneaux sont disponibles	Tarif à la demi-journée		90,00 €

OBJET	LIEU/PRECISIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2026	
			Lionnais	Non Lionnais
REGIE ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE				
Tarif public ENFANTS	Formation musicale ou éveil	A l'année scolaire		150,00 €
	Formation musicale +instrument	A l'année scolaire		550,00 €
	Instrument seul	A l'année scolaire		425,00 €
Tarif public ADULTES (25 ans et plus)	Formation musicale ou éveil	A l'année scolaire		300,00 €
	Formation musicale +instrument	A l'année scolaire		1 100,00 €
	Instrument seul	A l'année scolaire		850,00 €
SERVICE ENFANCE - JEUNESSE				
Restaurant scolaire	1er enfant	par repas	3,95 €	4,65 €
	à partir du 2è enfant	par repas	3,50 €	4,30 €
	< 399 € coef CAF et Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)	par repas		1,15 €
	400 et 500€ coef CAF	par repas		2,25 €
	Tarif adulte	par repas		7,35 €
Accueils périscolaires*	0-620 € coef CAF			
	Matin ou soir - 1e enfant	par créneau		1,15 €
	Matin ou soir - à partir du 2è enfant	par créneau		0,95 €
	621 - 1200 € coef CAF			
	Matin ou soir - 1e enfant	par créneau		2,00 €
	Matin ou soir - à partir du 2è enfant	par créneau		1,70 €
	1201 - 1800 € coef CAF			
	Matin ou soir - 1e enfant	par créneau		2,40 €
	Matin ou soir - à partir du 2è enfant	par créneau		2,20 €
	supérieur à 1800 € coef CAF			
	Matin ou soir - 1e enfant	par créneau		3,25 €
Matin ou soir - à partir du 2è enfant	par créneau		2,95 €	

*Matin -7h30 à 8h50 Soir 16h30 à 18h30

OBJET	LIEU/PRECISIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2026	
			Lionnais	Non Lionnais
CENTRE DE LOISIRS sans Hébergement	0-620€ coef CAF	journée	10,50 €	12,50 €
	0-620€ coef CAF à partir du 2è enfant	journée	8,50 €	10,50 €
	621-1200€ coef CAF	journée	11,50 €	13,50 €
	621-1200€ coef CAF - à partir du 2è enfant	journée	9,50 €	11,50 €
	1201-1800€ coef CAF	journée	12,50 €	14,50 €
	1201-1800€ coef CAF - à partir du 2è enfant	journée	10,50 €	12,50 €
	> 1800€ coef CAF	journée	13,50 €	15,50 €
	> 1800€ coef CAF - à partir du 2è enfant	journée	11,50 €	13,50 €
MINI-CAMPS - PETITS	0-620€ coef CAF	journée	30,00 €	35,00 €
	621-1200€ coef CAF	journée	40,00 €	45,00 €
	1201-1800€ coef CAF	journée	50,00 €	55,00 €
	> 1800€ coef CAF	journée	60,00 €	65,00 €
MINI-CAMPS - MOYENS	0-620€ coef CAF	journée	50,00 €	55,00 €
	621-1200€ coef CAF	journée	55,00 €	60,00 €
	1201-1800€ coef CAF	journée	60,00 €	65,00 €
	> 1800€ coef CAF	journée	65,00 €	70,00 €
MINI-CAMPS - GRANDS	0-620€ coef CAF	journée	65,00 €	70,00 €
	621-1200€ coef CAF	journée	70,00 €	75,00 €
	1201-1800€ coef CAF	journée	75,00 €	80,00 €
	> 1800€ coef CAF	journée	80,00 €	85,00 €
MINI-CAMPS - ADOS	0-620€ coef CAF	journée	110,00 €	115,00 €
	621-1200€ coef CAF	journée	120,00 €	125,00 €
	1201-1800€ coef CAF	journée	130,00 €	135,00 €
	> 1800€ coef CAF	journée	140,00 €	145,00 €

OBJET	LIEU/PRECISIONS	Unité tarifaire	TARIFS 2026	
			Lionnais	Non lionnais
Local Ados - ADHESION ANNUELLE	0-620€ coef CAF	Adhesion annuelle	15,00 €	
	621-1200€ coef CAF	Adhesion annuelle	16,00 €	
	1201-1800€ coef CAF	Adhesion annuelle	17,00 €	
	> 1800€ coef CAF	Adhesion annuelle	18,00 €	
Local Ados - Participation par journée	0-620€ coef CAF	journée sans sortie avec repas	5,00 €	
	621-1200€ coef CAF	journée sans sortie avec repas	6,00 €	
	1201-1800€ coef CAF	journée sans sortie avec repas	7,00 €	
	> 1800€ coef CAF	journée sans sortie avec repas	8,00 €	
	0-620€ coef CAF	journée avec sortie et repas	10,00 €	
	621-1200€ coef CAF	journée avec sortie et repas	11,00 €	
	1201-1800€ coef CAF	journée avec sortie et repas	12,00 €	
	> 1800€ coef CAF	journée avec sortie et repas	13,00 €	
REGIE PHOTOCOPIES				
Photocopie NOIR ET BLANC	A4	à l'unité	0,25 €	
Photocopie NOIR ET BLANC	A3	à l'unité	0,35 €	
Photocopie COULEUR	A4	à l'unité	0,55 €	
Photocopie COULEUR	A3	à l'unité	0,75 €	
TRAVAUX EN REGIE (TAUX D'HEURE DE MAIN D'ŒUVRE)				
Serv. Voirie + matériel urbain		Taux d'heure de main d'œuvre	23,00 €	
Service Espaces Verts			29,00 €	
Service Bâtiments			29,00 €	
TARIFS GITE PETITE LORRAINE				
Voir document annexé				

DESCRIPTIF REZ-DE-CHAUSSÉE

1 cuisine équipée : four, micro-onde, réfrigérateur, plaques vitrocéramiques...



1 salon : fauteuils, canapé, table à manger



1 terrasse fermée avec salon de jardin et barbecue

DESCRIPTIF 1ER ÉTAGE

1 salle de bain : douche, lavabo, wc, rangements

2 chambres : 4 couchages + 1 lit bébé

2 lits de 80x200 par chambre pouvant être rapprochés si besoin

Un chèque de caution de 250 € sera demandé à l'arrivée.

Modes de paiement : numéraire, chèques, chèques ANCV, virement bancaire

2026	Formule semaine	Formule midweek	Formule weekend
Basse saison	350 €	215 €	205 €
Moyenne saison	470 €	230 €	210 €
Haute saison	780 €	-	-
Option ménage	30€	30€	30€
Option kits linge de lit	20€	20€	20€
Suppl. animaux	3€/nuitée	3€/nuitée	3€/nuitée

TARIFS SAISONS



Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Du 3 janvier au 6 février	Du 7 février au 6 mars	du 4 juillet au 29 août 2026
Du 7 mars au 3 avril	du 4 avril au 3 juillet	
Du 3 au 16 octobre	du 30 août au 2 octobre	
Du 30 octobre au 18 décembre 2026	du 17 octobre au 31 octobre	
	du 19 décembre au 2 janvier 2027	

5- Budget COMMUNE – Budget primitif 2026 – Vote des subventions aux associations

- Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- Vu le tableau des subventions présenté en commission finances du 12 février 2026 ;
- Entendu l'exposé de Mr Hostalier, adjoint aux finances ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) approuve le tableau des subventions municipales aux associations pour l'année 2026.

(Il est rappelé que les membres de bureau d'associations ne prennent pas part au vote des montants de subventions qui les concernent)

**CONSEIL MUNICIPAL DE LION-SUR-MER DU 02/03/2026
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 - Mise à jour du 13/02/2026**

ASSOCIATIONS	Subvention 2022 Verdés	Subvention 2023 Verdés	Subvention 2024 Verdés	Subvention 2025 Verdés	Demande 2026	Proposition suite	VOTE CM 02/03/2026 Subvention 2026
						Commission Financière du 12/02/2026	
AMICALE DU SEME AGE	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €	600,00 €	500,00 €	500 € (16 voix pour Mme Dagieu ne prenant pas part au vote)
LES AMIS DE L'ORGUE DE LION/MER	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	3000 € (17 voix pour)
LES AMIS DE LA VILLA LOUIS	Pas de demande de subvention	1 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	4000€ (17 voix pour)
LES AMIS DES ECOLES	Pas de demande de subvention	130,00 €	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	0,00 €	0,00 €
LES AMIS DU CINEMA DE LION	700,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	2000 € (15 voix pour Mr Masot et Mme Rabasse ne prenant pas part au vote)
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE LION	1,00 €	700,00 €	900,00 €	900,00 €	1 200,00 €	900,00 €	900 € (17 voix pour)
ASTTLH (Territs de table Lion Hermaville)	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	2 000,00 €	1 000,00 €	3000 € (17 voix pour)
L'ATELIER DE LION	300,00 €	0,00 €	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	0,00 €	0,00 €
BADMINTON DES PETITS CLOS DE LION (BPC)	1 070,00 €	600,00 €	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	1 200,00 €	800,00 €	800 € (17 voix pour)
BONNE ARRIVÉE	900,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5000 € (17 voix pour)
CHL TERRE ET MER	6 000,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	4000 € (17 voix pour)
LA COMPAGNIE DES COGALES	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	500,00 €	800,00 €	500,00 €	500 € (17 voix pour)
COOPERATIVE ECOLE (MATERNELLE + ELEMENTAIRE)	4 347,00 €	3 725,00 €	3 175,00 €	3 600,00 €	3 375,00 €	3 375,00 €	3375 € (17 voix pour)
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	900,00 €	970,00 €	900,00 €	950,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000 € (17 voix pour)
FNACA COTE DE NACRE	250,00 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €	Demande reçue 15/01/2026: montant non défini	200,00 €	200 € (17 voix pour)
LES FÈS MAINS	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	350,00 €	300,00 €	300 € (17 voix pour)
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000,00 €	900,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	3000 € (17 voix pour)
HIPPOCAMPE CLUB CALVADOS	600,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500 € (17 voix pour)
JUDO CLUB RANVILLE	0,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1500 € (17 voix pour)
KARATE CLUB	800,00 €	800,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900 € (17 voix pour)

LION COMITE DES FETES	0,00 €	900,00 €	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	0,00 €	0,00 €	E es
LION CULTURE DANSE (enclenement Hip Hop culture)	1 500,00 €	1 400,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1500 € (17 vols pour)	
LION ENVIRONNEMENT	1 190,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1200 € (17 vols pour)	
LION/GE COTE	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	Pas de demande de subvention	500,00 €	800,00 €	800,00 €	800 € (17 vols pour)	
OCEAN	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15000 € (17 vols pour)	
OPEN PIANO	Pas de demande de subvention	1 800,00 €	2 200,00 €	1 800,00 €	2 200,00 €	2 000,00 €	2000 € (17 vols pour)	
PLUTÔT DEBOUT QU'ASSIS	Nouvelle association		200,00 €	150,00 €	650,00 €	300,00 €	300 € (17 vols pour)	
SI LION CHANTAIT	Nouvelle association				Pas de demande de subvention	0,00 €	0,00 €	E (c
SOUVENIR FRANÇAIS	200,00 €	150,00 €	800,00 €	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250 € (17 vols pour)	
SPORTING CLUB LION HERMANVILLE (Tennis)	500,00 €	750,00 €	750,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1000 € (17 vols pour)	A
TWIRLING CLUB	450,00 €	500,00 €	600,00 €	800,00 €	900,00 €	900,00 €	900 € (17 vols pour)	
TOTAL 1 (ASSOS COMMUNE)	37 908,00 €	39 025,00 €	41 225,00 €	44 500,00 €	58 725,00 €	51 425,00 €	51 425,00 €	
APF France HANDICAP DELEGATION CALVADOS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Demande reçue 16/12/2025: montant non défini	100,00 €	100 € (17 vols pour)	
DON DE SANG BENEVOLE OUISTREHAM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Demande reçue 19/01/2026: montant non défini	100,00 €	100 € (17 vols pour)	
PREVENTION ROUTIERE COMITE DEPARTEMENTAL DU CALVADOS	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100 € (17 vols pour)	L pa
RESTAURANTS DU CŒUR CALVADOS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Demande reçue 05/01/2026: montant non défini	0,00 €	0,00 €	
SNSM OUISTREHAM	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500 € (17 vols pour)	M (y re
SOS MEDITERRANEE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100 € (17 vols pour)	
TOTAL 2 (ASSOS HORS LION)	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	900,00 €	900,00 €	
TOTAL GENERAL (1+2)	38 608,00 €	39 725,00 €	41 925,00 €	45 200,00 €	59 425,00 €	52 325,00 €	52 325,00 €	

6- Budget COMMUNE – Budget primitif 2026 – Vote des taux des taxes locales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi d'orientation n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale ;
VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
VU la loi de finances pour 2026 (hausse annoncée des bases des valeurs locatives de 0.8% pour 2026) ;
VU la commission finances du 12 février 2026 ;
VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (non reçu à ce jour) ;
CONSIDERANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) décide de voter les taux des taxes locales comme ci-dessous :

	Taux 2025	Taux 2026	Bases 2026*	Produit attendu
Taxe Foncière Bâtie	49.91%	49.91%	3 918 096€	1 955 521€
Taxe foncière Non Bâtie	35.19%	35.19%	88 704€	31 214€
Taxe d'habitation	11.87%	11.87%	1 631 952€	193 712€
Allocations compensatrices FNGIR				6141€ 7 061€
Contribution coefficient correcteur				- 368 571€
TOTAL	-	-	-	1 811 876€

* Bases 2026 = Bases 2025+0.8%

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

7- Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs de la commune de Lion-sur-Mer au 1er juillet 2026

Le Maire propose à l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération en date du 19 mai 2025 modifiant le tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) et de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) approuve la modification du tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er juillet 2026 :

- Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (28h/35h) ;
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet (35h/35h) ;

- D'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- De préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de LION SUR MER sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;
- De dire que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget 2026.

Tableau des emplois permanents au 01/07/2026

Grades ou emplois	Catégories	Postes Budgétaires Au 01/07/2026	Projection des Postes Pourvus au 01/07/2026	Dont Temps Non Complet
Filière administrative				
Attaché principal	A	1	1	0
Attaché	A	1	0	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{er} classe	C	2	2	0
TOTAL		6	5	0
Filière police municipale				
Brigadier-chef principal	C	1	1	0
Gardien - Brigadier	C	1	0	0
TOTAL		2	1	0
Filière technique				
Technicien principal 2 ^{er} classe	B	1	1	0
Adjoint technique principal de 1 ^{er} classe	C	2	2	0
Adjoint technique	C	10	6	0
TOTAL		13	9	0
Filière animation				
Animateur Principal 2 ^è classe	B	1	1	0
Animateur	B	1	0	0
Adjoint d'animation	C	4	4	0
TOTAL		6	5	0
Filière sanitaire et sociale				
ASTEM principal de 1 ^{er} classe	C	+2	2	1
ASTEM principal de 2 ^{er} classe	C	3	1	0
TOTAL		5	3	1

Filière sportive				
Educateur APS principal de 1 ^{re} classe	B	1	1	0
TOTAL		1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		33	24	1

8- Budget COMMUNE primitif 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve le Budget Primitif COMMUNE 2026.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A	
VOTE		Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 954 883,20	RECETTES 437 968,10
		+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		583 018,28	10 009,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 089 924,38
		=	=	=
		Total de la section d'investissement (2)	1 537 901,48	1 537 901,48
VOTE		Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 3 344 268,10	RECETTES 2 700 500,00
		+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		(si déficit) 0,00	(si excédent) 643 768,10
		=	=	=
		Total de la section de fonctionnement (3)	3 344 268,10	3 344 268,10
		TOTAL DU BUDGET (4)	4 882 169,58	4 882 169,58

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

MAIRIE DE LION SUR MER - Commune de Lion sur Mer

OL_PAIE-00039

20/02/2026	ELU Etat annuel des indemnités - janvier 2025 - décembre 2025			1 / 1
Mat	Nom et Prénom	Type	Montant des indemnités perçues	Montant des remboursements
280	DESMEULLES ALAIN	Sal.	8 286,84	
328	DESQUESNE VALERIE	Sal.	3 452,88	
279	HOSTALIER ALAIN	Sal.	8 286,84	
264	HOSTALIER FRANCOISE	Sal.	3 452,88	
315	MASSOT FABRICE	Sal.	3 452,88	
309	NATIVELLE PHILIPPE	Sal.	3 452,88	
262	PARDILLOS FRANCK	Sal.	8 286,84	
283	RABASSE MARIE-CLAUDE	Sal.	8 286,84	
261	ROSALIE PATRICIA	Sal.	8 286,84	
281	SAINT MAGALI	Sal.	18 990,60	
	Total	Sal.	74 236,32	

Nombre d'agent édité : 10
5 Hommes et 5 Femmes
(120 bulletins de paie)

9- Budget Annexe « LION LOCATIONS » – Reprise anticipée de résultats 2025

Madame le maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Cependant, la commune peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du compte financier unique. Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

Le compte financier unique provisoire (produit et visé par le comptable) n'a pu être établi du fait des dysfonctionnements nationaux du logiciel « Hélios » de la DGFIP. Le Compte Financier Unique pourra être adopté lorsqu'il sera définitif et visé par les comptables publics (supérieurs et assignataires). Ces résultats 2025 ont été validés par le comptable public du SGC de Caen.

Vu l'Article L1612-32 du code général des collectivités territoriales,
Vu le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Annexe LION LOCATIONS :

1-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	+ 1 327.17 €
<i>Recettes</i>	54 615.19€
<i>Dépenses</i>	53 288.02€
2-Résultat antérieur reporté de fonctionnement (après affectation des résultats en 2025)	+151 808.34€
3- Résultat global de la section de fonctionnement 2025 (1+2)	+ 153 135.51€
4-Résultat d'investissement de l'exercice 2025	- 12 132.13€
<i>Recettes</i>	1 590.30€
<i>Dépenses</i>	13 722.43€
5-Résultat antérieur reporté d'investissement	+ 67 775.40€
6- Résultat global de la section d'investissement 2025 (ligne 001) (4+5)	+ 55 643.27€
7-Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	0,00€
<i>Recettes</i>	0,00€
<i>Dépenses</i>	0,00€
8-Besoin de financement de la section d'investissement (6+7)	0,00€
9-Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)	0,00€
10-Solde du résultat de fonctionnement (après	

affectation en réserves) (002 R. Fct) (3-9)**+ 153 135.51€**

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif de l'exercice 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) avant la fin de l'exercice 2026, après le vote du compte financier unique de 2025 (qui devra intervenir avant le 30 juin 2026).

10- Budget annexe « LION LOCATIONS » – Budget primitif 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve Budget Primitif annexe « LION LOCATIONS » 2026.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	55 643,27	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	55 643,27
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	55 643,27	55 643,27
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	202 635,51	49 500,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	153 135,51
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	202 635,51	202 635,51
		258 278,78	258 278,78
	TOTAL DU BUDGET (4)	258 278,78	258 278,78

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

11- Budget COMMUNE – Autorisation donnée au comptable public de mouvementer le compte 1068 afin de régulariser l'amortissement de certaines subventions versées par la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du comptable public, une régularisation des amortissements d'ordre non budgétaire doit être opérée par le Centre des Finances Publiques, afin d'assurer la cohérence comptable de plusieurs écritures d'amortissements sur les subventions versées par la commune, notamment pour garantir la justesse des comptes.

Madame le Maire indique par ailleurs que les deux subventions versées concernées par cette régularisation, qui n'ont jamais fait l'objet d'amortissements alors que la comptabilité publique oblige à amortir l'ensemble des

comptes du chapitre 204 « Subventions d'équipement versées », sont référencées comme suit à l'actif de la commune :

Compte	N°inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Valeur Brute	Amortissements antérieurs	Valeur Nette
2041512	GC09-001	Restructuration réseau assainissement Caen-la-Mer	22/06/2009	24 556,00 €	0,00 €	24 556,00 €
204181	GC10-001	Remboursement travaux assainissement Caen-la-Mer	21/10/2010	73 267,67 €	0,00 €	73 267,67 €
TOTAL				97 823,67 €	0,00 €	97 823,67 €

Considérant l'absence totale d'amortissements constatée depuis le règlement de ces subventions versées par la commune respectivement en 2009 et 2010 aux comptes 2041512 et 204181,
 Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation,
 Considérant que pour la neutralité de cette régularisation, il est obligatoire de corriger les manquants constatés sur exercices antérieurs, via une écriture au compte 1068,
 Sachant que cette opération est sans impact sur le résultat budgétaire car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire effectuée par le comptable public,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) autorise le comptable public à mouvementer le compte 1068 pour la somme de 97 823,67 € afin de régulariser l'amortissement total des deux subventions versées mises en évidence dans le tableau ci-avant.

12- Affaires diverses

Calendrier :

- Dimanches 15 et 22 mars : élections municipales – Tenue des bureaux de vote.

Fin de séance : 19H53

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

SIGNATURES

<u>M. SAINT</u>	<u>A. HOSTALIER</u>	<u>P. ROSALIE</u>	<u>A. DESMEULLES</u>
<u>MC RABASSE</u>	<u>F. PARDILLOS</u>	<u>F. HOSTALIER</u>	<u>P. NATIVELLE</u>
<u>F. MASSOT</u>	<u>V. DESQUESNE</u>	<u>J. DENOYELLE</u>	<u>A. DAGIEU</u>
<u>F. PREVOST</u>	<u>I. TALARD</u>	<u>F. FAUVEL</u>	
<u>Y. LESIEUX</u>	<u>C. GAUTIER</u>	<u>L. BRUEY</u>	<u>E ABDESLAM</u>